



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

## et Surveillants Brigadiers Non-Gradés

### PREJ de Muret



Plus tu  
t'en fou,  
plus t'es  
heureux.



# On ne savait pas !!!

Le 20 décembre 2018, un équipage composé d'un 1<sup>er</sup> Surveillant, 4 Surveillants ainsi qu'un réserviste présente 3 TC et 1 JI au TGI de Castres.

Dans le lot, un individu qui comparaisait pour des faits d'entrave à la circulation, violence aggravée et menace sur personnes dépositaires de l'autorité publique, en escorte 1. Lors de notre arrivée au TGI, nous avons vu défiler, avec surprise et interrogation, une quinzaine de Gendarmes du PSIG, puis une vingtaine de Policiers qui ont sécurisé la salle des pas perdus. De plus, le PSIG sera aussi présent durant l'audience. Que de moyens déployés !!!

A l'issue du délibéré, des familles des gens du voyage ont tenté de forcer les entrées sécurisées de la salle d'audience. Ils ont été repoussés par les forces de l'ordre présentes en nombre. Voyant un tel déchainement, la Police a décidé de nous renforcer en nous escortant jusqu'à la sortie de la ville de Castres... Comment aurions nous fait sans leur appui ???

**Comment une mission qui paraissait sans danger sur le papier a-t-elle pu prendre de telles proportions ???**

Après une recherche sur internet (donc, à la portée de tous...), il s'avère que cette personne détenue avait ouvert le feu sur des Gendarmes lors d'une « descente » dans un camp de voyageurs. Le dispositif qui avait été mis en place pour l'interpellation avait été conséquent : Pas moins de 143 Gendarmes dont le PSIG de Castres, Albi et Gaillac, ainsi que l'antenne du GIGN de Toulouse. Ces faits sont très récents car ils datent de seulement deux mois.

**Nous sommes donc en droit de nous poser ces questions :**

**Pourquoi, ne sommes-nous pas au courant d'une telle histoire ? Pourquoi, ce détenu est-il classé escorte 1 ?**

Notre sécurité à une nouvelle fois était mise à mal. Aujourd'hui, ce détenu est classé escorte 2, c'est une moindre mesure... Bien sûr, à l'issue de cet événement particulier : pas de débriefing, afin de s'améliorer et surtout de proposer des solutions afin que cette énorme erreur concernant notre sécurité ne se reproduise plus.

La réponse bien facile faite par l'ARPEJ précisant qu'il n'était pas au courant et qu'il n'a pas eu l'information ne nous satisfait guère et surtout ne saurait nous rassurer pour les missions à venir. Pourtant, nous, simples Surveillants lorsque nous préparons notre mission, il nous est demandé de nous renseigner...

Alors pourquoi lorsque l'ARPEJ qui reçoit pourtant des réquisitions toute la journée, ne pose-t-il pas les bonnes questions à ses interlocuteurs ??? Les Surveillants savent pertinemment que les services judiciaires nous donnent le moins d'éléments possibles et c'est donc à l'ARPEJ de mener ce travail crucial de renseignement pour proportionner le dispositif pénitentiaire en conséquence afin d'éviter ces erreurs qui auraient pu nous coûter très cher.

Connaitre le passif du prévenu, se renseigner sur son pédigrée, son comportement actuel et savoir combien de personnes passent en comparution libre... sont autant de paramètres indispensables à l'accomplissement de notre mission en parfaite sécurité. Ce manque total de professionnalisme, cette négligence incontestable peuvent être préjudiciable pour les fonctionnaires du terrain qui, eux, n'ont pas le loisir d'être derrière un ordinateur à regarder des chiffres toute la journée ou à surfer sur le web...

La routine tue. Il faut arrêter d'agir comme des robots. Il faut donc programmer les missions en pensant que derrière, ce sont des hommes et des femmes en première ligne. Les missions qui incombent aux Surveillants PREJ doivent être accomplies dans les meilleures conditions et surtout avec le déploiement total des moyens et de la logistique sécuritaires.

Si l'on pense à l'évolution du métier ; demain ce détenu peut très bien se faire extraire, afin d'être jugé, escorté par seulement deux Surveillants EJ.V. Comment s'en seraient-ils sortis ??

MURET le 03 Janvier 2019 ; Le Bureau Local

# **Le SPS, l'évidence Syndicale !!!**